



Dossier de candidature à renvoyer au plus tard le 16 juin 2017

Par courrier :

Alliance française Paris Ile-de-France
Service Pédagogie, évaluation et certifications

Par courriel :

ngourevitch@alliancefr.org

Par fax :

+33 (0)1 42 84 91 06

M. Mme Nom : _____ Prénom : _____

Né(e) le : (jour) _____ / (mois) _____ / (année) _____ Nationalité : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____ Pays : _____

Téléphone : _____ Courriel (obligatoire) : _____

Situation professionnelle actuelle : _____

CALENDRIER ET TARIFS

Calendrier Du 3 au 21 juillet 2017

Tarifs Inscription au cycle complet : 2625€

Inscription à la semaine : 930€

Semaine 1: 3 au 6 juillet 2017

Semaine 2: 10 au 13 juillet 2017

Semaine 3: 17 au 21 juillet 2017

PIÈCES À JOINDRE AU FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Votre curriculum vitae

Des références professionnelles (optionnel)

Une lettre présentant votre projet professionnel et/ou personnel, ainsi que vos motivations et objectifs pour intégrer cette formation

Une photo d'identité

Une copie de la carte d'identité/passeport

Le formulaire d'inscription rempli, daté et signé

MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Je choisis de régler:

<input type="checkbox"/>	Par chèque, à l'ordre de l'Alliance française Paris Ile-de-France
<input type="checkbox"/>	Par virement bancaire (joindre une copie du virement sur lequel doit figurer votre nom et l'objet du stage.) BRED – Paris Opéra Code banque : 10107 Code guichet : 00175 Code BIC : BREDFRPPXXX N° de compte : 00610752662 - Clé RIB : 89 IBAN : FR76 1010 7001 7500 61 07 5266 289 Il est impératif de joindre à l'inscription une copie du virement en mentionnant votre nom et l'objet du stage. Les frais de virement bancaire facturés par certaines banques sont à la charge du stagiaire.
<input type="checkbox"/>	Par carte bancaire <input type="checkbox"/> Visa <input type="checkbox"/> JCB <input type="checkbox"/> Master Card <input type="checkbox"/> Autre Nom du titulaire de la carte : _____ N° de carte _____ Expire fin ____ / ____ (mois/année)

ENGAGEMENTS

Je déclare avoir pris connaissance des conditions générales de vente et les accepter.

Je note que mon inscription ne sera définitive qu'après acceptation de mon dossier de candidature. J'effectue la totalité du paiement deux semaines au plus tard avant le début de la formation, afin de confirmer mon inscription.

Je prend acte qu'en cas de refus de mon dossier de candidature, 125€ me seront imputés pour frais d'étude de dossier.

Fait à _____ Date : ____ / ____ / ____ Signature : _____

Alliance française Paris Ile-de-France
- Service pédagogique -
ngourevitch@alliancefr.org

101 boulevard Raspail
75 270 Paris cedex 06
Tel: +33 1 42 84 90 52
Fax : + 33 1 42 84 91 06
www.alliancefr.org

1 – CONDITIONS GÉNÉRALES

Ces conditions générales régissent les relations contractuelles entre l'Alliance française Paris Ile-de-France et les personnes s'inscrivant pour une formation, ci-après désignées comme « stagiaire ».

Ces conditions générales sont complétées par les conditions particulières figurant dans la fiche d'inscription.

2 – OFFRE DE FORMATION CONCERNEE

Le stagiaire s'inscrit pour la formation « Cycle Directeur et Directeur adjoint » dispensée par l'Alliance française Paris Ile-de-France.

3 – ADMISSION

Afin de préserver la qualité et l'homogénéité de chaque promotion, l'Alliance Française Paris Ile-de-France s'assurera de la motivation des participants ainsi que de l'adéquation de leur profil et de leurs attentes avec le contenu du programme et les objectifs visés, via un dossier de candidature à déposer ou envoyer.

La formation se déroulant à Paris, le stagiaire doit disposer de toutes les autorisations administratives nécessaires pour son séjour sur le territoire français pendant la durée de sa formation.

L'Alliance française Paris Ile-de-France ne peut être tenue pour responsable des difficultés d'obtention de visa long séjour ou de titre de séjour. La délivrance d'un certificat de préinscription ou d'inscription à cette formation ne garantit aucunement l'obtention de visa long séjour ou de titre de séjour.

4 – PRIX

La participation à la formation donne lieu au paiement par le stagiaire ou par un tiers-payeur pour le compte du stagiaire de frais de formation selon les modalités figurant dans le formulaire d'inscription.

La participation du stagiaire n'est prise en compte qu'une fois les frais de formation versés en intégralité à l'Alliance française Paris Ile-de-France.

Les périodes de vacances légales (jours fériés) pendant la durée de la formation ne donnent lieu ni à des réductions, ni à des remboursements, ni à des reports ou prorogation de la durée de la formation.

5 – FORMALITES D'INSCRIPTION

L'inscription à la formation peut s'effectuer : soit sur place, soit par correspondance (courriel, télécopie, ou courrier postal).

Pour que l'inscription soit valable, le stagiaire doit effectuer chronologiquement les formalités suivantes :

- Prendre connaissance des Conditions Générales d'Inscription et renvoyer le formulaire d'inscription daté et signé, par télécopie au +33 1 42 84 91 06, par courriel à l'adresse ngourevitch@alliancefr.org pour la formation ou par courrier postal à l'adresse Alliance française Paris Ile-de-France, Service enseignement, formation et innovation, 101 bd Raspail - 75270 Paris Cedex 06, France.

La signature du formulaire d'inscription et l'acceptation des conditions générales d'inscription valent engagement par le stagiaire à s'acquitter de l'intégralité du paiement des frais engagés. Il est impératif que l'intégralité de ces frais parvienne au Service enseignement, formation et innovation, avant le début de la formation afin de confirmer l'inscription.

- A réception de la totalité des frais engagés, une facture sera établie. Ce règlement peut être effectué par chèque en euros, par virement avec communication de la preuve de l'avis de virement ou par carte bancaire.
- L'Alliance française Paris Ile-de-France envoie une facture qui vaut pour confirmation d'inscription au stagiaire.

**Lorsque le stagiaire effectue son inscription par correspondance, il dispose d'un droit de rétractation de 7 jours quant à son inscription, sans avoir à justifier d'un motif. Ce délai de rétractation court à compter de la date d'acceptation par le client des Conditions Générales d'Inscription. Lorsque le délai de 7 jours expire un samedi, un dimanche, un jour férié ou chômé en France, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant. Le stagiaire souhaitant faire usage de son droit de rétractation est tenu de le notifier, dans les délais légaux indiqués ci-dessus, par écrit et par voie postale à l'adresse suivante :
Alliance française Paris Ile-de-France, Service enseignement, formation et innovation, 101 bd Raspail, 75270 Paris Cedex 06, France.**

- Si la formation est financée par un organisme Tiers-Payeur, afin de valider définitivement son inscription, le stagiaire doit remettre au Service enseignement, formation et innovation le premier jour de sa formation une attestation de prise en charge validée par son organisme tiers payeur, afin de rendre son inscription à la formation définitive. En cas de non présentation du dossier de prise en charge validé par l'organisme tiers payeur, le stagiaire est tenu de régler lui-même sa formation au tarif applicable pour nos formations à titre individuel.

6 – REPORT / ANNULATION

Avant le début de la formation :

- Le stagiaire inscrit dont la formation n'est pas prise en charge par un organisme tiers payeur et qui résilie son inscription, doit verser une pénalité forfaitaire de résiliation d'un montant de 125€ à l'Alliance Française Paris Ile-de-France.

Si le stagiaire annule son inscription, des retenues sur les paiements seront effectuées comme suit :

- En cas d'annulation jusqu'à un mois avant le début de la formation, l'inscrit versera une pénalité forfaitaire de résiliation d'un montant de 125€ à l'Alliance Française Paris Ile-de-France.
- En cas d'annulation entre un mois et deux semaines avant le premier jour de formation, 30% des frais de formation constitueront les frais d'annulation.
- En cas d'annulation dans les dix jours ouvrés précédents le premier jour de la formation, les frais d'annulation s'élèveront à 50 % des frais de formation.

Après le début de la formation :

Pour le stagiaire dont la formation n'est pas prise en charge par un organisme tiers payeur :

En cas d'absence à la formation, aucun report ou remboursement ne pourra être accepté pour quelque raison que ce soit. Toutefois, en cas de maladie ou d'incapacité dûment justifiée, le stagiaire pourra demander le remboursement des frais de formation au prorata des heures non suivies. La demande de remboursement devra se faire par lettre recommandée dans les trois mois suivant la fin de la formation.

Pour le stagiaire dont la formation est prise en charge par un organisme tiers payeur :

Le stagiaire ne peut en aucun cas diminuer la durée de la formation ou reporter les heures de formation non suivies et les imputer sur une autre formation à l'Alliance française Paris Ile-de-France.

En cas de maladie ou d'accident du stagiaire dûment justifiée par un certificat, le stagiaire doit informer le jour même le Service enseignement, formation et innovation afin que ce dernier puisse effectuer, s'il en est tenu, les formalités administratives éventuelles notamment auprès de l'organisme financeur, de la caisse Primaire de Sécurité Sociale.

7 – RETARD – CHANGEMENT DE PROGRAMME – MODIFICATIONS

Si le stagiaire n'est pas en mesure de se présenter pour suivre la formation à la date prévue de commencement de cette dernière, le prix de la formation demeure inchangé, le stagiaire ou l'organisme tiers payeur n'ayant aucun droit à remboursement du ou des jours de formation perdu(s).

Le stagiaire dont la formation est prise en charge par un organisme tiers payeur, s'engage à payer à titre individuel les heures non attestées.

L'Alliance française Paris Ile-de-France se réserve le droit :

- de supprimer une formation pour laquelle le nombre de stagiaires inscrits serait insuffisant. Cette annulation pourra intervenir au plus tard un mois avant le début de la formation, les inscrits étant informés par courriel. L'Alliance française Paris IdF ne serait être tenue pour responsable dans le cas où la suppression de la formation, notifiée un mois à l'avance, impliquerait des frais d'annulation liés au déplacement de l'inscrit. Dans le cas où une autre formation équivalente ne pourrait être proposée par l'Alliance française Paris Ile-de-France, l'intégralité des paiements correspondant ou une partie du prix de la formation sera remboursée au stagiaire ;
- de modifier, en cas de nécessité, les horaires et le calendrier de la formation, sous réserve d'en informer préalablement le stagiaire.

8 – ASSURANCE

Les assurances maladie, accident et responsabilité civile sont à la charge du stagiaire. Le stagiaire à l'obligation de souscrire les assurances adéquates pour couvrir ces risques.

9 – MATERIEL PEDAGOGIQUE

Le cas échéant le matériel pédagogique (ouvrage, manuel, vidéos, etc.) prêté aux stagiaires dans le cadre de la formation sur place devra être restitué au plus tard le dernier jour de la formation.

10 – ATTESTATION D'ASSIDUITÉ

Le stagiaire est tenu de suivre les séances de formation avec assiduité. Chaque participant bénéficie en fin de programme, d'une attestation pour chaque module suivi. Un certificat est attribué sous réserve d'avoir assisté à l'intégralité des modules et soutenu son projet professionnel devant un jury.

11 – EXCLUSION

En cas de manquement par le stagiaire au règlement intérieur de l'Alliance française Paris Ile-de-France consultable à l'accueil, celle-ci se réserve le droit d'interrompre la formation du stagiaire fautif et de l'exclure de la formation.

12 -REPAS

Repas du midi: les déjeuners du midi au restaurant de l'Alliance française Paris Ile-de-France compris dans le programme de la formation sont inclus dans la formule du lundi au vendredi (hors week-end). La formule repas comprend une entrée, un plat principal, un dessert et une boisson non alcoolisée. Si le déjeuner n'est pas pris, il ne pourra être remboursé ou faire l'objet d'un remboursement. Tout repas non pris est perdu. Des tickets repas seront remis au stagiaire le premier jour de formation. En cas de perte, ils ne seront pas remplacés.

Date :

Signature

(Après la mention « lu et approuvé »)

Conditions générales en vigueur à compter du 22/05/2017